

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 juillet 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2022-094

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

BUDGET PRINCIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 juin 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 6 juillet 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le cinq
juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.
Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme
Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard,
Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Brigitte
Laurestant, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le
Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Didier
Amachalla, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint à 17 h 40 (affaire n° 2022-096).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Paméla Trécasse, M.
Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau,
Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

.....
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du 22 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la subvention complémentaire du budget principal de la Ville au CCAS pour un montant de 700 000,00 € en fonctionnement ;

Article 2 : d'approuver le montant des autorisations de programmes et de crédits de paiement comme suit :

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2021	CP 2022
Programme écoles	15 000 000	11 172 347,96	780 579,78
Programme ANRU	15 300 000	14 057 681,80	527 291,56
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857	108 273,65	1 450 201,01

Article 3 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 20 437 000,00 € en section de fonctionnement et à 43 860 000,00 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 4 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 85 295 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 860 000,00 € en section d'investissement ;

Article 5 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 6: d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet le budget supplémentaire du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2022.

■ En section de fonctionnement

Le budget primitif (BP) s'équilibre à 64 858 000,00 €

Au budget supplémentaire (BS), les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à 20 437 000,00 €.

Après BS, le budget s'équilibre à 85 295 000,00 €.

■ En section d'investissement

Le budget primitif s'équilibre à 19 000 000,00 €.

Au budget supplémentaire (BS), les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à 43 860 000,00 € (restes à réaliser compris).

Après BS, la section d'investissement s'équilibre à 62 860 000,00 € (restes à réaliser compris).

■ Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget supplémentaire 2022 du budget principal.

Il lui est ainsi demandé :

- d'approuver la subvention complémentaire du budget principal de la Ville au CCAS pour un montant de 700 000,00 € en fonctionnement ;
- d'approuver le montant des autorisations de programmes et de crédits de paiement comme suit :

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2021	CP 2022
Programme écoles	15 000 000	11 172 347,96	780 579,78
Programme ANRU	15 300 000	14 057 681,80	527 291,56
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857	108 273,65	1 450 201,01

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 20 437 000,00 € en section de fonctionnement et à 43 860 000,00 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 85 295 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 860 000,00 € en section d'investissement ;
- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

SLO

ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_094-DE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

BUDGET PRINCIPAL



NOTE DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022



ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_094-DE

SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – PRESENTATION	5
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
■ LES RECETTES	7
⊗ <i>Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....</i>	<i>7</i>
⊗ <i>Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>8</i>
⊗ <i>Le chapitre 73 : Impôts et taxes</i>	<i>8</i>
⊗ <i>Le chapitre 74 : Dotations et participations</i>	<i>10</i>
⊗ <i>Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....</i>	<i>11</i>
⊗ <i>Le chapitre 76 : Produits financiers</i>	<i>11</i>
⊗ <i>Le chapitre 77 : Produits exceptionnels.....</i>	<i>11</i>
⊗ <i>Le chapitre 78 : Reprise sur provisions</i>	<i>11</i>
⊗ <i>Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté.....</i>	<i>11</i>
■ LES DEPENSES	12
⊗ <i>Le chapitre 011 : Charges à caractère général.....</i>	<i>12</i>
⊗ <i>Le chapitre 012 – Charges de personnel</i>	<i>12</i>
⊗ <i>Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....</i>	<i>13</i>
⊗ <i>Le chapitre 66 : Charges financières.....</i>	<i>13</i>
⊗ <i>Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles</i>	<i>13</i>
⊗ <i>Le chapitre 68 : Dotations aux provisions</i>	<i>14</i>
⊗ <i>Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.....</i>	<i>14</i>
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
■ LES RECETTES	15
⊗ <i>Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....</i>	<i>15</i>
⊗ <i>Le chapitre 13 : Subventions d'investissement</i>	<i>16</i>
⊗ <i>Le chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées.....</i>	<i>16</i>
⊗ <i>Le chapitre 024 : Les produits de cession.....</i>	<i>16</i>
⊗ <i>Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement</i>	<i>16</i>
■ LES DEPENSES	17
⊗ <i>Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement.....</i>	<i>17</i>
⊗ <i>Le chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées.....</i>	<i>18</i>
⊗ <i>Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté.....</i>	<i>18</i>
LES ECRITURES D'ORDRE	19
⊗ <i>Les amortissements</i>	<i>19</i>
⊗ <i>Les subventions transférées.....</i>	<i>19</i>
⊗ <i>Les travaux en régie.....</i>	<i>19</i>
⊗ <i>Les opérations patrimoniales</i>	<i>19</i>

ANNEXES	20
ANNEXE 1 : Programme d'investissements	20
ANNEXE 2 : Les AP/CP	20

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – PRESENTATION

La présente note a pour objectif de présenter le **budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022**. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...);
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- **une section d'investissement** (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- **une section de fonctionnement** (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des **chapitres et articles** qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...);
- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité d'ordonnateur, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.

Le cycle budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** (BP) est le premier acte budgétaire pour un exercice donné. Il est donc voté en début d'année (avant le 31 mars) et couvre du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget supplémentaire** (BS) est une **décision modificative** (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du BP et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BUDGET PRIMITIF (BP)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)	BUDGET APRES BS
013 – Atténuations de charges	160 000,00	70 600,00	230 600,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	950 000,00	520 000,00	1 470 000,00
73 – Impôts et taxes	47 863 000,00	1 310 000,00	49 173 000,00
74 – Dotations et participations	14 082 000,00	356 000,00	14 438 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	1 550 000,00	53 000,00	1 603 000,00
76 – Produits financiers	53 000,00	-	53 000,00
77 – Produits exceptionnels	50 000,00	153 158,64	203 158,64
78 – Reprises sur provisions	-	125 000,00	125 000,00
Total opérations réelles	64 708 000,00	2 587 758,64	67 295 758,64
042 – Transferts entre sections	150 000,00	750 000,00	900 000,00
Total opérations d'ordre	150 000,00	750 000,00	900 000,00
Total recettes de l'exercice	64 858 000,00	3 337 758,64	68 195 758,64
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	17 099 241,36	17 099 241,36
Total recettes	64 858 000,00	20 437 000,00	85 295 000,00

☒ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Les recettes de ce chapitre comprennent principalement les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations liées à la gestion de la masse salariale (cotisations aux organismes sociaux, trop-versés divers, etc.).

L'ajustement au BS porte sur la compensation de l'indemnité inflation (70 600,00 €).

☒ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration municipale (restauration scolaire et prestations alimentaires), les frais de gestion du budget de la Caisse des Ecoles ainsi que les ventes d'eau à Edena.

On compte également des redevances d'occupation, les produits des concessions de cimetières et les produits des régies de recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

	BP	BS	BUDGET APRES BS
Restauration scolaire – Participation des familles	300 000,00	500 000,00	800 000,00
Ventes d'eau à Edena	170 001,00	-	170 001,00
Redevances d'occupation du domaine public	233 207,98	11 425,20	244 633,18
Prestations alimentaires	145 503,00	7 247,96	152 750,96
Frais de gestion du budget de la Caisse des écoles	44 883,02	-141,20	44 741,82
Concessions de cimetières	30 000,00	-	30 000,00
Activités des régies piscine, médiathèque, pépinière	24 001,00	-	24 001,00
Autres produits	2 404,00	1 468,04	3 872,04
Total	950 000,00	520 000,00	1 470 000,00

Le montant prévisionnel des recettes liées à la participation des familles a été ajusté à 800 000 € afin de tenir compte de la modification de la grille tarifaire de la restauration municipale applicable à partir de la prochaine rentrée scolaire d'août 2022. A titre d'information, le montant 2021 était de 1 030 528 €.

☒ Le chapitre 73 : Impôts et taxes

■ Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par les contributions directes, l'octroi de mer et l'attribution de compensation versée par le TCO.

Les autres postes concernent le fonds d'intervention pour les routes et le transport (FIRT) et les taxes diverses (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, etc.).

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

	BP	BS	BUDGET APRES BS
Contributions directes	17 980 000,00	194 490,00	18 174 490,00
Octroi de mer	15 600 000,00	1 099 828,63	16 699 828,63
Attribution de compensation (AC) du TCO	11 968 000,00	-	11 968 000,00
Taxe sur les carburants (FIRT)	1 350 000,00	-	1 350 000,00
Taxe sur l'électricité (TCFE)	545 000,00	15 000,00	560 000,00
Droits d'enregistrements	200 000,00	681,37	200 681,37
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	190 000,00	-	190 000,00
Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	30 000,00	-	30 000,00
Total	47 863 000,00	1 310 000,00	49 173 000,00

■ Concernant les contributions directes, il est rappelé que le Conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2020. En outre, il a décidé pour 2022 de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâties et non bâties (DCM n° 2022-038).

La réforme mise en œuvre par le Gouvernement va vers la suppression de la taxe d'habitation (TH). Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, c'est-à-dire les catégories les plus aisées, l'allègement est étalé jusqu'en 2023, où plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Pour compenser la perte de recette que constituait la taxe d'habitation dans les budgets communaux, les communes se sont vues transférer depuis 2020 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par les départements. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de TFPB départementale équivalent au montant de TH perdue.

■ Concernant l'octroi de mer, le montant prévisionnel est ajusté suite à la notification opérée par la préfecture. Après BS, il atteint 16,7 M€ et est en évolution de + 1 M€ par rapport au montant perçu en 2021.

■ S'agissant de l'attribution de compensation (AC), son montant atteignait 12,6 M€ avant les transferts de compétences prévues par la loi NOTRé.

Pour mémoire, les compétences « Zone d'activités Economique » (ZAE) et « GEMAPI » ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée le 17 avril 2019 sur le montant des charges transférées (affaire 2019-099 du 06/08/2019). S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones

d'activités économiques (ZAE), la commission ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 (affaire 2021-057 du 04/05/2021).

Les évaluations conduisent aux impacts suivants sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville :

Montant de l'AC avant les transferts de compétences	Incidence du transfert de compétence GEMAPI	Incidence du transfert de compétence ZAE	Montant de l'AC après les transferts de compétences
12 595 044 €	- 159 759 €	- 467 024 € *	11 968 261 €

* à compter de 2021

La CLECT ne s'étant prononcé sur les charges transférées en matière de gestion des ZAE qu'en 2020, les montants d'AC versés par le TCO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. Le montant définitif étant à présent arrêté, une régularisation doit à présent intervenir, par rapport aux montants versés. Dans ce cadre, un solde en faveur de la commune est escompté.

De manière prudentielle, l'inscription faite au BP 2022 reste inchangée.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

Objet	BP	BS	BUDGET APRES BS
Dotations de compensation – Taxe Foncière Bâtie	6 380 000,00	181 560,00	6 561 560,00
Autres dotations de l'Etat (DGF, dotation pour les titres sécurisés, etc.)	6 091 520,00	- 4 589,00	6 086 931,00
Prestation Accueil Restauration Scolaire – PARS (CAF)	600 000,00	-	600 000,00
Subvention de Fonctionnement sur les dispositifs (Contrat de Ville, adulte relai, Passerelle Ecoles et Cité éducative, etc.)	493 479,00	169 004,00	662 483,00
Participation CAF sur le CEJ, sur l'ALSH et sur le plan mercredi	395 000,00	10 000,00	405 000,00
Aide à la construction durable pour les logements denses	100 000,00	-	100 000,00
FCTVA sur dépenses d'entretien en fonctionnement	17 000,00	-	17 000,00
Subvention FIPH	5 000,00	-	5 000,00
Divers	1,00	25,00	26,00
Total	14 082 000,00	356 000,00	14 438 000,00

☒ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement le produit des baux divers, dont les LTS.

☒ Le chapitre 76 : Produits financiers

Il comprend essentiellement la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique.

Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata, sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années, jusqu'en 2028. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

Le chapitre enregistre également les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

☒ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels

De manière générale, ce chapitre regroupe toute recette de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

Il comprend principalement les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres, les indemnités perçues au titre de procédures judiciaires et d'occupations sans titre du domaine public, les remboursements de tiers sur des facturations émises à tort (avoirs), les annulations de rattachement en dépenses.

Suite au transfert de la compétence au TCO en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement en 2020, ce chapitre enregistre également les reliquats de surtaxe antérieurs à 2020 qui restent dus à la collectivité. Le montant 2022 est de l'ordre de 130 000 €.

☒ Le chapitre 78 : Reprises sur provisions

Les crédits inscrits concernent la reprise sur provision pour risques et charges (chapitre 68) au titre du traitement des déchets assuré par ILEVA, sur la période allant de l'année 2016 au 1^{er} trimestre 2021 (DCM n° 2021-083).

☒ Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement après affectation, constaté sur la gestion 2021, lors du compte administratif. Le montant repris en 2022 est de 17,1 M€.

Il convient de rappeler que les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement ont été transférées au TCO depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRé n° 2015- 991 du 7 août 2015). Il en découle que les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du SPANC ont été

dissouts au 31 décembre 2019. Les résultats de clôture définitive de ces budgets ont ainsi été agrégés au niveau du budget principal.

Ainsi, sur les 17,1 M€ de l'excédent de fonctionnement reporté, 15 M€ sont issus des budgets annexes transférés.

■ LES DEPENSES

DEPENSES	BP	BS	BUDGET APRES BS
011 - Charges à caractère général	7 457 000,00	3 233 000,00	10 690 000,00
012 - Charges de personnel	39 205 000,00	- 985 000,00	38 220 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	12 816 000,00	1 434 000,00	14 250 000,00
66 - Charges financières	1 400 000,00	-	1 400 000,00
67 - Charges exceptionnelles	250 000,00	1 050 000,00	1 300 000,00
68 - Dotations aux provisions	200 000,00	100 000,00	300 000,00
Total opérations réelles	61 328 000,00	4 832 000,00	66 160 000,00
042 - Transferts entre sections	3 500 000,00	- 300 000,00	3 200 000,00
Total opérations d'ordre	3 500 000,00	- 300 000,00	3 200 000,00
Total dépenses de l'exercice	64 828 000,00	4 532 000,00	69 360 000,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	-	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	15 905 000,00	15 905 000,00
Total chapitres sans réalisation	30 000,00	15 905 000,00	15 935 000,00
Total dépenses	64 858 000,00	20 437 000,00	85 295 000,00

⊗ Le chapitre 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Après BS, l'inscription budgétaire est de 10,7 M€.

⊗ Le chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant inscrit après BS s'élève à 38,2 M€ et est en augmentation de 1,4% par rapport aux réalisations 2021 (37,7 M€).

Outre les éléments constitutifs des charges du personnel pour l'année 2022, divers facteurs ont une incidence particulière sur l'exercice :

- le versement de l'indemnité inflation décidée par le Gouvernement ;
- l'augmentation prévisionnelle de la valeur du point d'indice ;
- la revalorisation du SMIC ;
- les intervention des agents lors du cyclone Batsirai ;
- les élections présidentielles et législatives ;
- les recrutements liés à la mise en place du nouvel organigramme.

☒ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement :

- les subventions aux associations (4,8 M€) et aux autres organismes publics (364 K€) ;
- la subvention au CCAS : la prévision effectuée au BP (4,8 M€) est abondée de 0,7 M€ au BS 2022 ;
- la contribution au SDIS : 2,1 M€ ;
- les indemnités aux élus ainsi que les cotisations sociales et les frais de formation : 315 K€ ;
- la subvention à la Caisse des écoles : 250 K€ ;
- les admissions en non-valeur : 200 K€.

S'agissant du CCAS, le renforcement de la politique sociale constitue une priorité de la Municipalité. Ainsi, depuis 2014, la Ville a consacré 36,2 M€ au fonctionnement du CCAS avec une subvention annuelle qui est passé de 3,7 M€ en 2014 à 5,5 M€ en 2021 (+ 1,8 M€).

☒ Le chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

☒ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre concerne toutes les charges exceptionnelles dont notamment les franchises d'assurance, les indemnités de résiliation de marchés, les intérêts moratoires à verser, les remboursements divers de trop-perçus (subventions, recettes de cantine, loyers, etc.), les annulations de rattachement en recettes.

Les ajustements au BS (+ 1 M€) portent principalement sur :

- la remise gracieuse du débet du comptable publique (titre n°2021-1500) : 0,5 M€ ;
- le règlement du dossier SMTD ILEVA relatif au frais de traitement de déchets (DCM n°2021-083) : 0,3 M€ ;
- la participation au déficit dans le cadre de l'opération RHI Epuisement (DCM n°2022-009) : 0,2 M€.

☒ Le chapitre 68 : Dotations aux provisions

Les provisions sont destinées à couvrir la charge probable qui peut résulter de litiges, des garanties d'emprunts accordées, ou encore du non recouvrement des créances. Elles sont constatées pour le montant estimé de la charge ou du risque.

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

Le montant 2022 est particulièrement significatif en raison des recettes exceptionnelles générées par l'intégration des excédents des budgets annexes au budget principal en 2020 (voir chapitre 002, en recettes).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES

RECETTES	BP	BS		BUDGET APRES BS
		RAR 2021*	PREVISIONS NOUVELLES	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	-	4 830 000,00	6 030 000,00
13 – Subventions d'investissement	3 000 000,00	8 129 332,45	6 845 667,55	17 975 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	5 050 000,00	-	-	5 050 000,00
27 – Autres immobilisations financières	-	-	2 100 000,00	2 100 000,00
Total opérations réelles	9 250 000,00	8 129 332,45	13 775 667,55	31 155 000,00

040 – Transferts entre sections	3 500 000,00		- 300 000,00	3 200 000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 600 000,00		8 400 000,00	10 000 000,00
Total opérations d'ordre	5 100 000,00		8 100 000,00	13 200 000,00

021 – Virement de la section de fonctionnement	-	-	15 905 000,00	15 905 000,00
024 – Produits des cessions	4 650 000,00	-	-2 050 000,00	2 600 000,00
Total chapitres sans réalisation	4 650 000,00	-	13 855 000,00	18 505 000,00

Total recettes	19 000 000,00	8 129 332,45	35 730 667,55	62 860 000,00
-----------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

* : RAR : restes à réaliser

43 860 000,00

⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au BS, les ajustements se présentent ainsi :

	BP	BS	BUDGET APRES BS
FCTVA	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
FRDE alimenté par l'octroi de mer 2021	-	57 636,46	57 636,46
Taxe d'aménagement	200 000,00	2 441,28	202 441,28
Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	-	4 769 922,26	4 769 922,26
TOTAL	1 200 000,00	4 830 000,00	6 030 000,00

Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Après BS, compte tenu de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues (restes à réaliser compris) est de 18,0 M€.

Les subventions d'investissement par politique publique et par opération sont présentées en annexe 1.

Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond aux emprunts prévisionnels sur l'exercice.

Les chapitres 27 : Autres immobilisations financières

La cession réalisée en 2021 des parcelles BC 342 et BC 496 (CPA ZAC Triangle de l'Oasis) à la SEDRE est une cession à paiement échelonné sur 2021 et 2022. Budgétairement, elle se traduit par l'inscription du montant 2022 de la cession (2,1 M€) au chapitre 27 : Autres immobilisations financières.

Le chapitre 024 : Les produits de cessions

Après BS, les produits de cessions prévus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Opération	n° parcelle / n° DCM	Montant
CESSION PLASTIQUES SERVICES IMPORT	BL 316 DCM n° 2021-032 et DCM n° 2021-094	210 000
CESSION LATRA / PARAME	BL 316 DCM n° 2021-033 et DCM n° 2021-148	255 000
CESSION SCI WESTFIELD	AY 431 DCM n° 2021-097 et DCM n° 2022-015	1 260 000
CESSION OPALE - ALSEI	DCM n° 2021-025 et DCM n° 2021-044	860 000
CESSION MALL BILAL	AH 266 / AH 267 DCM n° 2021-173	15 000
PRODUIT DES CESSIONS		2 600 000

Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

■ LES DEPENSES

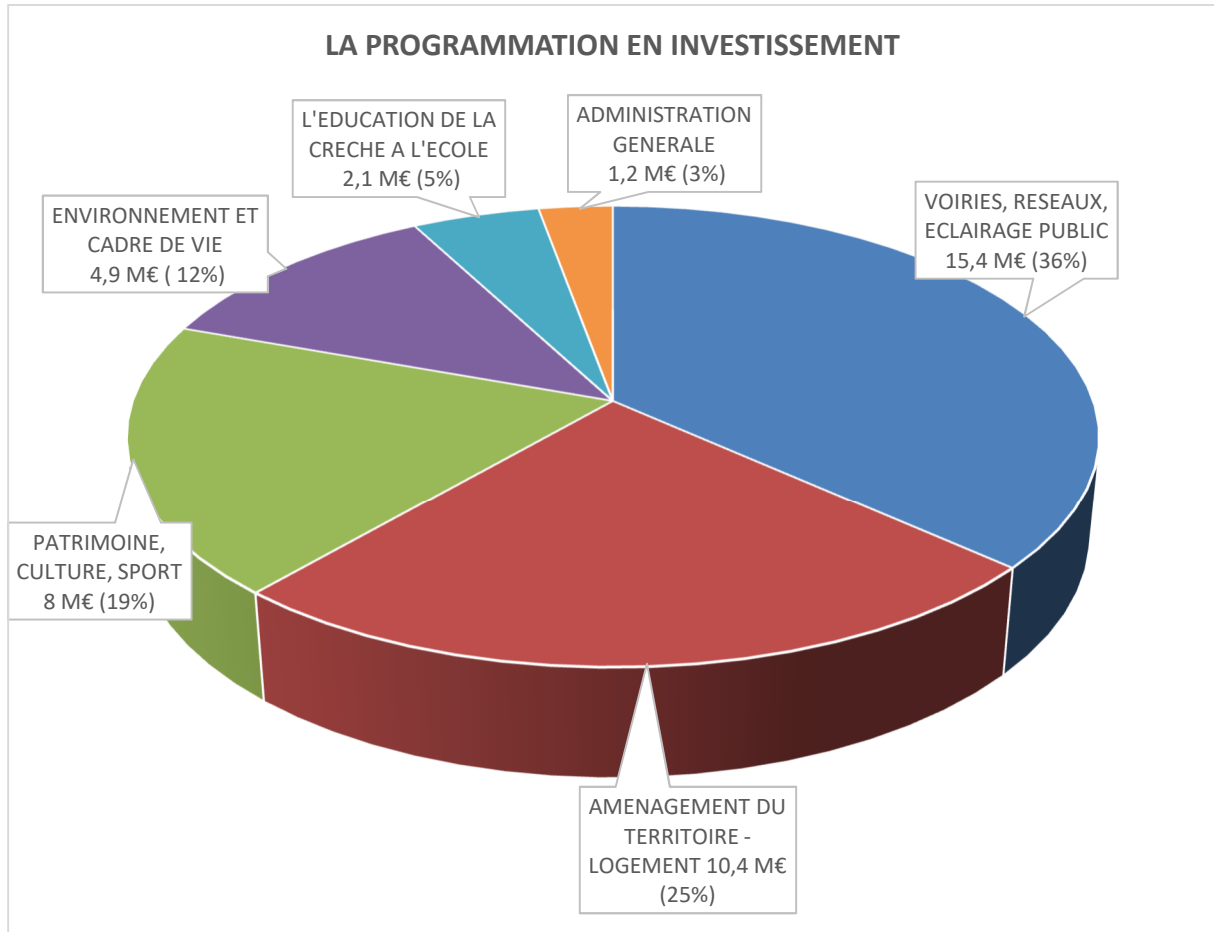
DEPENSES	BP	BS		BUDGET APRES BS
		RAR 2021*	PREVISIONS NOUVELLES	
20 – Immobilisations incorporelles	1 500 000,00	1 889 196,99	1 601 411,08	4 990 608,07
204 – Subventions d'équipement versées	2 000 000,00	861 869,47	766 731,46	3 628 600,93
21 – Immobilisations corporelles	7 000 000,00	6 417 501,88	11 269 747,08	24 687 248,96
23 – Immobilisations en cours	2 900 000,00	2 263 906,24	8 113 401,87	13 277 308,11
27 – Autres immobilisations financières	350 000,00	1 263,00	-65 546,20	285 716,80
Total opérations d'équipement	13 750 000,00	11 433 737,58	21 685 745,29	46 869 482,87
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	-	-	3 500 000,00
26 - Participations et créances rattachées			125 000,00	125 000,00
Total opérations réelles	17 250 000,00	11 433 737,58	21 810 745,29	50 494 482,87
040 – Transferts entre sections	150 000,00	-	750 000,00	900 000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 600 000,00	-	8 400 000,00	10 000 000,00
Total opérations d'ordre	1 750 000,00	-	9 150 000,00	10 900 000,00
001 – Résultat d'investissement reporté	-	-	1 465 517,13	1 465 517,13
Total dépenses	19 000 000,00	11 433 737,58	32 426 262,42	62 860 000,00
(*) RAR : restes à réaliser		43 860 000,00		

☒ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement

La programmation en investissement se chiffre à 42,0 M€ et est présentée par politique publique en annexe 1.

Pour les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les éléments sont présentés en annexe 2.

Les dépenses d'équipement fléchées, restes à réaliser compris, se répartissent de la manière suivante :



- S'agissant de l'axe d'intervention « L'éducation de la crèche à l'école », le CCAS assure la réalisation de travaux sur la crèche, le jardin d'enfants et la Maison de l'éducation et de la parentalité, à hauteur de 0,2 M€.

⊗ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre concerne l'amortissement en capital de la dette.

⊗ Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté

Le déficit d'investissement reporté constaté au compte administratif 2021 est de 1 465 517,13 €.

LES ECRITURES D'ORDRE

☒ Les amortissements

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

☒ Les subventions transférées

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée du montant de la subvention afin de n'amortir que le montant net du bien.

Ce traitement se fait en transférant en recettes de fonctionnement une quote-part des subventions d'investissement perçues en recettes d'investissement. La quote-part est calculée sur la durée d'amortissement du bien.

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

☒ Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériels acquis, loué, frais de personnel, etc.).

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

☒ Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21) ;
- transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme d'investissements

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF	2 712 500,00	2 250 000,00
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	2 388 822,85	1 960 000,00
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	2 321 965,30	
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	1 526 151,60	
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS	1 249 938,79	750 000,00
REQUALIFICATION DES RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	1 136 434,92	941 000,00
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TCO DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE DES ZAE	713 268,00	
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	550 077,12	1 184 035,32
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	340 030,57	34 800,00
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	334 655,34	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE	329 850,00	
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	328 427,29	
TRAVAUX DE SIGNALETIQUE	200 000,00	
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	199 073,18	
PROGRAMME ROUTIER – ETUDES	174 055,57	
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	114 000,00	
AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRI VELOS	100 000,00	
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	80 990,83	
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	80 690,71	
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	79 639,06	
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	60 571,20	10 000,00
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE	50 763,06	
SECURISATION ROUTIERE DES ABORDS DU COLLEGE LETOULLEC	31 736,26	
SÉCURISATION ROUTIERE DES ABORDS DU COLLÈGE TITAN	20 365,35	536 837,10
AMENAGEMENT DU SECTEUR SATEC 2	14 666,70	
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	13 407,98	106 528,97
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	9 439,50	7 650,00
INVESTIGATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES	5 778,26	
MODERNISATION DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	4 567,85	1 508 962,12
ACQUISITION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE	2 753,73	

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	15 374 621,02	9 289 813,51
---	----------------------	---------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	1 450 201,01	1 005 882,00
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	1 374 768,94	28 220,00
PNRU 2 - PHASE ETUDES	1 148 882,13	338 199,25
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	1 136 278,00	
EPFR - LES PORTES DE L'OCEAN	845 000,00	
CPA – PRU	700 000,00	15 862,50
ANRU 1	527 291,56	
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	497 339,56	
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE	492 204,02	360 000,00
RHI CENTRE VILLE	461 894,00	

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
REHABILITATION DU FJT	407 377,28	
TRAVAUX SUR LES LTS COMMUNAUX	325 600,22	
LES PORTES DE L'OCEAN	313 199,19	
RHI - SAY PISCINE	221 302,25	72 125,00
EPFR - ZAC RDG	109 388,27	
PROCEDE ARCHE - INGENIERIE	63 920,00	
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	60 000,00	
AMENAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES AU CENTRE-VILLE	50 000,00	
EQUIPEMENT 3D FORMATION PROFESSIONNELLE	50 000,00	
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	40 033,80	49 082,50
TRAVAUX DE GEOMETRE	38 706,65	
RHI – EPUISEMENT	37 612,68	
ACQUISITIONS FONCIERES	20 436,59	
PPRT EXPERTISE ET DUP	13 101,38	30 298,62
DEMONSTRATEUR EXPERIMENTAL EN AQUACULTURE MULTI TROPIQUE	5 425,00	
DIAGNOSTIC PILHI SUR LES LTS COMMUNAUX	3 750,00	
DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES LTS COMMUNAUX	2 078,00	
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH	-	14 650,00
COEUR DE VILLE	-	12 800,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – LOGEMENT	10 395 790,53	1 927 119,87
---	----------------------	---------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	502 557,06	
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU PNRU	164 075,99	84 690,62
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE – REGIE	111 622,25	
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	97 983,11	
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	72 817,13	
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES PROXIMITE	47 374,06	
PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'HOTEL DE VILLE	30 000,00	
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	28 436,86	
EXTENSION DES BUREAUX AU CTM	25 000,00	
PHOTOVOLTAÏQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS	20 000,00	
REHABILITATION DU CENTRE ANTOINE ROUSSIN	10 000,00	
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	983,69	
CLIMATISATION DU KABARDOCK	611 847,91	
REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD	417 025,07	408 626,56
REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE B. BOULARD – COLLECTION	405 606,94	100 000,00
REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE B. BOULARD – INFORMATIQUE	151 283,53	
AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MÉDIATHÈQUE B. BOULARD	125 752,92	210 000,00
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	318 735,44	
CENTRE CULTUREL FARFAR	217 944,73	
HALLE DES MANIFESTATIONS	201 842,76	113 784,63
THEATRE SOUS LES ARBRES	168 000,00	7 858,50
MICRO FOLIES – ETUDES	150 000,00	
ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	75 696,35	
OEUVRES D'ART	72 750,00	

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
CINEMA CASINO – ETUDES	70 000,00	
FRICHE CULTURELLE ET ECONOMIQUE - DESAMIANTAGE	29 274,99	
BIBLIOTHEQUE DE LA RIVIERE DES GALETS	25 744,08	
RON DE MORING	23 671,38	20 722,75
REFECTION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE	18 556,47	
CSM - REFECTION TOITURE	643 447,63	197 200,00
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	598 739,61	
STADE LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	378 231,68	230 000,00
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	325 735,28	
CULTURE / SPORT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	259 399,75	
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	137 106,89	214 119,56
CSM - MUR ESCALADE	130 000,00	95 880,00
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	115 817,86	44 795,80
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	109 859,28	
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	100 000,00	
MANES - COUVERTURE PRATIQUE HOCKEY ET FUTSALL	100 000,00	
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	100 000,00	
CSM - REFECTION PISTE ATHLETISME EN SYNTHETIQUE	75 000,00	
CSM - REFECTION DES AIRES DE SAUTS	75 000,00	
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	62 138,98	
CULTURE / SPORT – MOBILIERS	40 000,00	
PISCINE DE LA RIVIERE DES GALETS	14 052,12	
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	11 593,23	
CSM - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	10 430,64	
OASIS MANDELA - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	7 934,06	9 557,32
MANES – DESAMIANTAGE	7 638,40	
CLUB HOUSE DE TENNIS	4 003,65	
OXYGENOTHERAPIE – BOUTEILLE	1 263,00	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	512 354,07	
PLAN BOULODROMES	-	49 099,90

PATRIMOINE, CULTURE, SPORT	8 014 328,85	1 786 335,64
-----------------------------------	---------------------	---------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
PARC BOISE – PHASE 1	1 657 673,51	1 896 761,37
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	595 481,67	223 999,00
AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA VILLE	629 999,00	
TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	460 933,21	
AMENAGEMENT DE LA ZUP	352 394,68	294 000,00
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO	257 000,00	189 416,00
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD	145 000,00	106 476,00
PARC BOISE - PHASE 2	139 837,50	
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	105 519,69	
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	103 850,06	
CHANTIERS D'INSERTION	97 550,00	
ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	91 217,15	
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET	80 448,38	35 493,50
AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA RIVIERE DES GALETS	79 103,29	57 484,66
FISAC - AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE	65 049,40	
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HUB - SYNERGIE PEI	20 000,00	

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE ELEMENTAIRE R. FRUTEAU	10 809,77	63 529,20
AIRE DE JEUX SQUARE QUATREFAGES	10 326,82	32 080,19
AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	9 126,46	
SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE	7 405,67	
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT	5 048,42	21 572,40
EXTENSION DU RESEAU D'IRRIGATION DE LA CEINTURE BOISE	3 938,55	
CASERNE DES POMPIERS - BATIMENT DU SDIS		608 000,00

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	4 927 713,23	3 528 812,32
--------------------------------------	---------------------	---------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
ECOLE NUMERIQUE	514 611,39	379 074,57
FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	310 000,00	485 737,95
INTERVENTIONS DE PROXIMITE – ECOLES	300 000,00	84 156,00
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	225 721,25	
REFECTION DE LA CUISINE CENTRALE	194 416,32	37 803,70
MOBILIER POUR LES ECOLES	189 727,36	
SECURISATION DES ECOLES	105 416,43	77 726,40
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	75 527,82	
CITE EDUCATIVE - ESPACE LUDIQUE	50 000,00	
ETUDES – ECOLES	40 000,00	
EAU CHAUDE SOLAIRE SUR LES ECOLES	25 000,00	
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	20 000,00	
CLASSES PASSERELLES – EQUIPEMENTS	9 000,00	9 000,00
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	5 000,00	
PLOMBERIE SUR LES ECOLES	163,35	64 021,84
INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'ECOLE E. DAYOT		9 320,00
INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'ECOLE F. DOLTO		11 720,00

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	2 064 583,92	1 158 560,46
---	---------------------	---------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
PARC AUTOMOBILE	481 100,00	53 830,00
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	155 253,09	
ACQUISITION DE LOGICIELS	132 286,14	
SECURITE ET INCENDIE ERP	96 861,70	
STRATEGIE PAUVRETE - ACQUISITION DE MATERIELS	65 000,00	60 000,00
TELEPHONIE	64 191,06	
WIFI PUBLIC	61 483,00	36 326,67
NUMERISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES	48 500,00	27 000,00
ACQUISITION DE MATERIELS – MAGASIN	42 393,13	
ACQUISITION DE MOBILIER	31 504,86	
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	22 177,40	
AMENDES DE POLICE		107 201,53

ADMINISTRATION GENERALE	1 200 750,38	284 358,20
--------------------------------	---------------------	-------------------

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
TOTAL PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS - JUIN 2022	41 977 787,93	17 975 000,00

ANNEXE 2 : Les AP/CP

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2021	CP 2022
Programme écoles	15 000 000,00	11 172 347,96	780 579,78
Programme ANRU	15 300 000,00	14 057 681,80	527 291,56
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	108 273,65	1 450 201,01